



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Lycée de la Mer Paul Bousquet

Le Directeur



Programme de la formation du C.R.O.

MODULE : CERTIFICAT RESTREINT D'OPÉRATEUR (Durée : 24 h)

Références STCW :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM)

Tableau A-IV/2-1

Compétences attendues :

- Émettre et recevoir des renseignements en utilisant les sous-systèmes et appareils du SMDSM et en assurant les fonctions requises dans le SMDSM,
- Assurer des services radioélectriques en cas d'urgence.

Programme de la formation :

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Formation Pratique
Module CRO-1 (Base CRO)		
Cadre réglementaire du service mobile maritime	12h30	07h30
Identification des stations radio		
Ouvrages et documents		
Le principe des radiocommunications maritimes – le principe de fonctionnement des équipements		
Les équipements du SMDSM - connaissance détaillée et pratique de l'utilisation des équipements		
Autres équipements		
La recherche et le sauvetage		
Correspondance publique		
<i>Total module CRO-1</i>		20h00
Module CRO-2 (Anglais CRO)		
Utilisation de l'anglais	01h00	03h00
<i>Total module CRO-2</i>		04h00
TOTAL FORMATION « CERTIFICAT RESTREINT D'OPÉRATEUR »		24h00